VILLE D'AUCHY - LES - MINES

Département du Pas-de-Calais

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

Procès-Verbal
réunion du 6 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 septembre à 14 heures 30, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, dans le lieu ordinaire de leurs séances sur la convocation de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents : M. Jean-Michel LEGRAND, Président.
Mmes Anne-Marie CRETON-DELOBELLE - Joëlle FONTAINE - Jacqueline BEAUCOURT-FATOUX - Carine LEGRAND-PARQUET - Drépha HAFID - Martine QUEVA-LELONG - Annie DRUELLE-CARPENTIER - Marina MAILLY-NICODEME - Myrtal PARQUET-GIENDA-SAHNOUNE - Sylvette BARROIS-DELABY et M. Jean-Claude RIBU - Roland PILON - Bernard FOULON.
A donné procuration :
M. Pascal SENSE a donné procuration à Mme Sylvette BARROIS-DELABY.
Assistaient à la réunion : Mme Anne-Marie CRETON-DELOBELLE, secrétaire de séance.
Mme Florence CORDONNIER, responsable du CCAS.
Mme Audrey AROUS – DGS de la ville d'Auchy les Mines (excusée).

---oOo---

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 12 juillet 2024.
2. Renouvellement de la Convention de partenariat entre le CCAS d'AUCHY LES MINES et UNIS CITE.
3. Demande d'aide financière pour frais funéraires.
4. Questions diverses.

---oOo---

Convocation en date du 26 août 2024.

Ouverture de la séance à 14 h 30.

Il est procédé à l'appel des membres du Conseil d'Administration.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Président du CCAS. Mme Anne-Marie CRETON-DELOBELLE est nommée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 12 JUILLET 2024

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS D'AUCHY LES MINES ET UNIS CITE

Délibération CCAS n°2024-019

Monsieur le Président expose à l'assemblée le renouvellement de la convention de partenariat entre le CCAS d'AUCHY LES MINES et Unis-Cité Hauts de France pour la période novembre 2024 à juin 2025 concernant les actions « Solidarité Séniors » et « Solidarité Numérique ».

2 jeunes en service civique seront mobilisés en binôme par Unis-Cités Hauts de France pour des visites à domicile auprès des personnes âgées sur la commune d'AUCHY LES MINES dans les actions souhaitées et, avec pour objectifs :

- Bien vivre avec joie et en forme
- Bien vivre ensemble
- Bien vivre dans sa ville
- Bien vivre dans le monde d'aujourd'hui
- Bien vivre chez soi dans un logement adapté
- La transmission de savoirs et de pratiques via des méthodes adéquates et éprouvées
- L'humanisation du processus de transformation numérique, très souvent vecteur d'angoisse et de blocage par les publics éloignés
- La création d'une relation de confiance avec les usagers et de lien social pérenne via des missions récurrentes, et notamment de lien intergénérationnel et interculturel grâce à la diversité des jeunes Unis-Cité.

Des réunions régulières seront mises en place pour faire le point sur l'avancée des projets.
Après lecture de la Convention, la Commission Administrative du CCAS d'AUCHY LES MINES, à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement de la Convention de partenariat entre le CCAS d'AUCHY LES MINES et Unis-Cité Hauts de France 2024-2025
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la présente Convention.

3. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR FRAIS FUNERAIRES

Délibération CCAS n°2024-020

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée de la demande de subvention pour les frais d'obsèques de [redacted] et présente les justificatifs nécessaires à l'étude de cette requête. Il faut préciser que [redacted] n'avait pas prévu de contrat ou capital pour les frais d'obsèques et qu'elle percevait le R.S.A.

Au vu des difficultés financières de ses enfants majeurs, et suite à la demande d'aide financière de son fils [redacted] porte-fort domicilié [redacted] la Commission Administrative, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE D'ATTRIBUER une subvention de *trois cents €uros* pour les frais d'obsèques de [redacted] à AUCHY LES MINES et décédée le [redacted] 2024 à AUCHY LES MINES.

4. QUESTIONS DIVERSES

Madame CRETON rappelle que le banquet des aînés aura lieu le dimanche 6 octobre 2024 au complexe sportif Paul BARROIS, rue de Douai, rappelle l'organisation de cet évènement et sollicite la participation des membres du CCAS pour la préparation de la salle la veille dès 9 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

AUCHY-LES-MINES Centre Communal d'Action Sociale 62138

Monsieur le Président,

Jean Michel LEGRAND